



collectif pour un audit citoyen de la dette publique

Lettre ouverte à M. le Maire de Dijon :

« Pas de tabous », vraiment ?

A quand la transparence sur la dette de Dijon et les emprunts toxiques ?

François Rebsamen entame ce 18 janvier une série de réunions publiques destinées à présenter la politique budgétaire de la ville de Dijon. La communication municipale insiste sur le fait que lors de ces réunions, toutes questions pourront être posées... « Pas de tabous » précise-t-elle.

Pourtant cela fait près de 4 ans que des citoyennes et des citoyens demandent à la municipalité la communication de contrats d'emprunts à risque, avec les avenants, les renégociations... Bref **la vérité auprès des contribuables.**

Avec le Collectif pour un audit citoyen de la dette publique de Côte d'Or, elles et ils ont obtenu depuis longtemps des **avis favorables de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)**. Il a fallu saisir le Tribunal administratif et ce n'est que le **1er décembre dernier, à 20 minutes de l'heure limite fixée**, que ce dernier a **reçu une demande de non-lieu avec quelques-uns des documents demandés à l'appui**. Pour le maire, c'est « circulez, y'a rien à voir » !

La **Chambre régionale des comptes** dans son rapport de janvier 2016 (point 4.7.4, pp. 53-55) a essayé d'avoir une idée du surcoût de la dette actuelle lié aux emprunts potentiellement toxiques et demandé des informations sur les emprunts précédents qui ont été renégociés.

« **L'information budgétaire adressée aux élus et aux citoyens dijonnais apparaît encore trop peu transparente.** » (p 8) « Selon les critères de la charte Gissler, 22 % de l'encours est classé E1 et E2, avec des effets multiplicateurs pouvant aller jusqu'à 5, et 17 % des emprunts sont classés F6, c'est-à-dire hors charte. **Au total, on peut donc considérer que 39 % de l'encours présente un risque notable.** Les renégociations [...] « conduisent dans la plupart des cas à **allonger sans raison la durée de l'endettement** » (p 9).



Les contribuables dijonnais ont le droit de savoir !

CAC 21— Collectif pour un audit citoyen de la dette publique de Cote d'Or

BOITE POSTALE (provisoire) C/O Solidaires 21- 6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON

Contact :

Tél : 03 80 38 17 33

@ : stopausterite21@laposte.net

Lors du débat du 25 janvier 2016, le Maire a indiqué qu'il entendait donner la priorité à une sécurisation de l'encours de la dette structurée la plus sensible. Or le **CAC 21 demande depuis juillet 2013** la copie des contrats, démarche confortée par l'avis favorable de la CADA en date du 30 janvier 2014. La municipalité, qui a toujours refusé de nous recevoir, justifie ses refus de transparence auprès des citoyens au **prétexte qu'il est fait appel au fonds de soutien de l'État** et que la ville a adressé un dossier de demande d'aide.

Mais en quoi la demande d'aide de l'Etat empêche le maire de donner aux citoyens les informations sur les contrats d'emprunts ?

Lors de questions posées aux **responsables de la municipalité** sur leur refus de communiquer les documents concernant leurs relations avec les organismes bancaires, il est **fréquemment répondu** que ce serait couvert par le **secret industriel et commercial**.

Or le *Rapport 4030 sur les produits à risque souscrits par les acteurs publics locaux* du 6 décembre 2011 publié par l'Assemblée nationale

cite en annexe tout un ensemble de documents émanant des banques. Rien n'empêche donc d'avoir communication de tous les documents dont la **commission d'enquête parlementaire a autorisé la publication et la libre consultation**. Pourquoi les citoyens, d'ailleurs contribuables, n'auraient pas accès aux documents concernant les finances de leur **collectivité qui est un acteur public et non une entreprise** ?

Est-ce que la municipalité considère que le secret des affaires prime sur le statut public et les droits des citoyennes et des citoyens ?



Enfin pourquoi ne pas être allé **jusqu'au bout des quelques procédures** annoncées contre certaines banques **pour avoir fourgué des emprunts toxiques à la commune** ?

Est-ce que le maire et son équipe avaient **peur de gagner contre les banques et de leur faire perdre de l'argent** ?

Est-ce que les super profits bancaires comptent plus que l'argent public, la contribution collective des citoyennes et des citoyens ?